



Notice explicative à destination des directions ou services Formation continue des établissements d'enseignement supérieur

Formation en langues et certification CLES éligibles au CPF

- Depuis avril 2021, la [certification CLES](#), disponible en 10 langues (anglais, allemand espagnol, italien, russe, arabe, portugais, français langue étrangère – FLE, grec moderne et polonais) et 3 niveaux par langue (B1, B2 et C1 du CECRL) est inscrite au Répertoire spécifique (RS) de France compétences, qui est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
- 30 fiches CLES sont répertoriées dans le RS, soit une fiche par langue et par niveau.
Voir aussi : https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/
- Cette inscription au RS rend le CLES éligible à un financement par le CPF (compte personnel de formation), à condition d'être associée à une formation dans la langue visée par la certification. Autrement dit, associer votre offre de formation en langues à la certification CLES rend le tout éligible au CPF.
Voir aussi : https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/Guide_EDOF_Creer_et_gerer_une_offre_eligible_au_CPF.pdf
- Chaque personne de plus de 16 ans ayant une activité professionnelle en France est titulaire d'un compte personnel de formation alimenté chaque année en fonction de son activité.
Voir aussi : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
- Les établissements d'enseignement supérieur qui sont centres CLES ont été inscrits au RS de France compétences chacun selon les langues et les niveaux CLES disponibles localement. Cela signifie notamment que le numéro de SIRET de l'établissement est déjà présent dans le « backoffice » de France Compétence (outil EDOF).

→ Vous pouvez vérifier que toutes les langues et niveaux proposés par votre centre CLES soient bien à jour en ouvrant la fiche correspondante (par ex. fiche RS 5404 : CLES Anglais B2) puis en téléchargeant le document annexe qui se trouve tout en bas de la page, en ouvrant le lien libellé « [Liste complète des organismes préparant à la certification](#) ».

Une liste sous forme de tableau Excel devrait indiquer le nom de votre établissement. Si ce n'est pas le cas, contactez la Coordination nationale (CN) CLES (coordination-nationale@certification-cles.fr)

- Cette formalité assurée par la CN CLES vous permet de proposer localement des offres de « formation + certification en langue » éligibles jusqu'à 100% par le CPF.



Coordination nationale CLES
Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
Université Grenoble Alpes CS 40700
38058 GRENOBLE CEDEX 9
info@certification-cles.fr

- **Le CLES compte sur vous !** Le CLES a besoin que des candidats financent leur passation via le CPF. Cette condition sera prise en compte lors du renouvellement de l'inscription du CLES au RS de France compétence, dont l'échéance est prévue en avril 2024.
- Nous vous invitons à **contacter dès maintenant le responsable de votre Centre CLES** pour proposer cette offre « formation + certification » au public concerné (cf. liste jointe).
- Pour information, depuis janvier 2022 la CN CLES a reçu plus de 70 demandes de partenariat émanant d'organismes de formations en langues privés intéressés à proposer la certification CLES pour rendre leurs formations éligibles au CPF. La priorité de cette opportunité est donnée actuellement aux établissements de l'enseignement supérieur publics.
- Tarifs CLES pour le public formation continue : voir la politique tarifaire de votre établissement.

Pour toutes questions, la CN de la certification CLES reste à votre disposition :
coordination-nationale@certification-cles.fr

*Contact : Irene Bordin, responsable communication et relations avec le monde socio-économique de la CN CLES.
Rédaction mai 2022.*